

Documentation relative aux données brutes « arbre » Campagne 2007

Préambule

Les données brutes « arbre » de la campagne 2007 sont issues des levés de terrain qui ont été réalisés entre novembre 2006 et octobre 2007. Des informations sont disponibles pour 65 934 arbres. Les arbres concernés remplissent les conditions suivantes :

- ils se situent sur l'un des 7083 « points-forêt » levés lors de la campagne 2007 ;
- ils sont vivants et sur pied ;
- ils sont **recensables**, c'est-à-dire que leur **circonférence à 1,30 m du sol est supérieure à 23,5 cm** ;
- les arbres de dimension petit bois (circonférence [23,5-70,5[cm) se situent dans un rayon de **6 m** par rapport au centre de la placette ;
- les arbres de dimension moyen bois (circonférence [70,5-117,5[cm) se situent dans un rayon de **9 m** par rapport au centre de la placette ;
- les arbres de dimension gros bois (circonférence $\geq 117,5$ cm) se situent dans un rayon de **15 m** par rapport au centre de la placette.

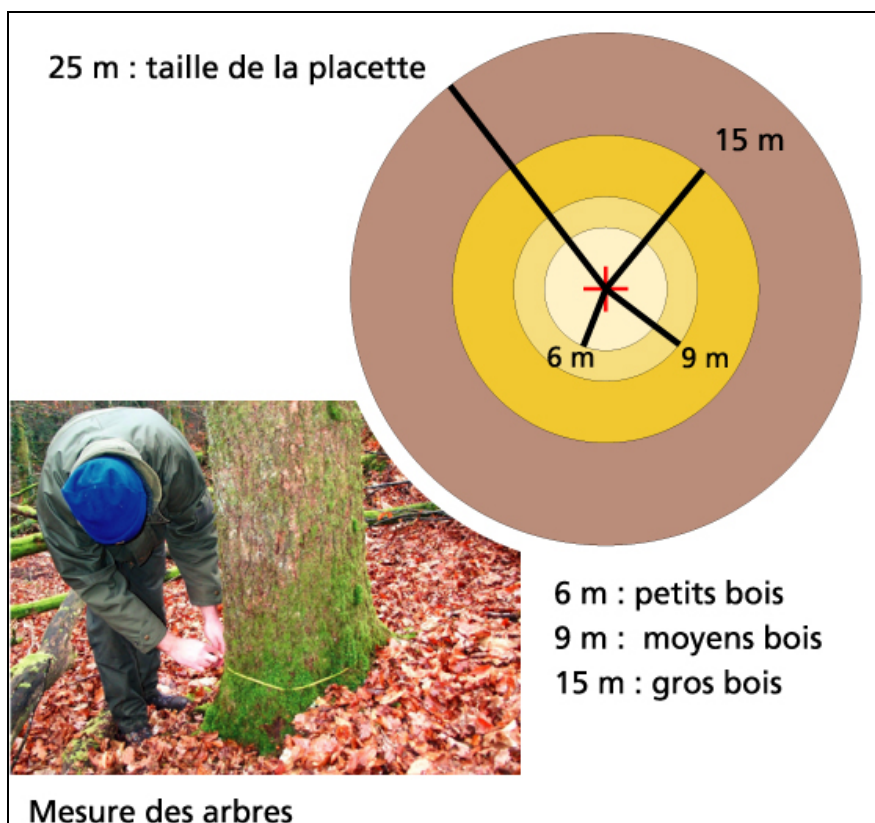


Schéma 1: Dispositif de mesure des arbres sur les « points-forêt »

Description des données

IDP - Identifiant numérique de la placette

Il s'agit du numéro de la placette d'inventaire sur laquelle se situe le point. Les caractéristiques de cette placette sont disponibles dans le fichier « placette ».

A - Identifiant numérique de l'arbre sur la placette

Sur chaque placette d'inventaire, en moyenne, une dizaine d'arbres sont mesurés. Cet identifiant donne un numéro à chaque arbre de la placette.

ESPAR – Espèce arborée de l'arbre

Pour chaque arbre, les agents de terrain notent l'appartenance à une espèce arborée (voir tableaux 1 et 2). La détermination de l'espèce arborée se fait à l'aide des caractères phénologiques de l'arbre et des éléments qui peuvent être trouvés au pied sur le sol (feuilles mortes, fruits ou parties de fruit).

Espar	Ess	Latin	Français
02	2	<i>Quercus pedunculata</i>	Chêne pédonculé
03	3	<i>Quercus sessiliflora</i>	Chêne sessile
04	4	<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge
05	5	<i>Quercus lanuginosa</i>	Chêne pubescent
06	6	<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert
07	7	<i>Quercus toza</i>	Chêne tauzin
08p	8	<i>Quercus pseudosuber</i>	Faux Chêne-liège
08s	8	<i>Quercus suber</i>	Chêne-liège
09	9	<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre
10	10	<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier
11	11	<i>Carpinus betulus</i>	Charme
12p	12	<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent
12v	12	<i>Betula verrucosa</i>	Bouleau verruqueux
13b	13	<i>Alnus incana</i>	Aulne blanc
13c	13	<i>Alnus cordata</i>	Aulne de Corse
13g	13	<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
14	14	<i>Robinia pseudacacia</i>	Robinier faux acacia
15p	15	<i>Acer platanoides</i>	Érable plane
15s	15	<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore
16	16	<i>Celtis australis</i>	Micocoulier
17c	17	<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
17f	17	<i>Fraxinus ornus</i>	Frêne à fleur
17o	17	<i>Fraxinus oxyphylla</i>	Frêne oxyphylle
18c	18	<i>Ulmus campestris</i>	Orme champêtre
18d	18	<i>Ulmus laevis</i>	Orme lisse
18m	18	<i>Ulmus scabra</i>	Orme de montagne
19	19	<i>Populus cultivé</i>	Peuplier cultivé
20g	20	<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à grandes feuilles
20p	20	<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles
21c	21	<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre
21m	21	<i>Acer monspessulanum</i>	Érable de Montpellier
21o	21	<i>Acer opalus</i>	Érable à feuilles d'obier
22c	22	<i>Prunus cerasus</i>	Cerisier
22g	22	<i>Prunus padus</i>	Cerisier à grappes
22m	22	<i>Prunus avium</i>	Merisier
22s	22	<i>Prunus serotina</i>	Cerisier tardif

Espar	Ess	Latin	Français
23a	23	<i>Prunus amygdalus</i>	Amandier
23ab	23	<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc
23af	23	<i>Sorbus latifolia</i>	Alisier de Fontainebleau
23am	23	<i>Sorbus mougeoti</i>	Alisier de Mougeot
23c	23	<i>Sorbus domestica</i>	Cormier
23f	23	<i>Ficus carica</i>	Figuier de Carie
23pa	23	<i>Pirus amygdaliformis</i>	Poirier à feuilles d'amandier
23pc	23	<i>Pirus communis</i>	Poirier commun
23pd	23	<i>Prunus domestica</i>	Prunier domestique
23pf	23	<i>Pirus communis cordata</i>	Poirier à feuilles en coeur
23pm	23	<i>Pirus malus</i>	Pommier sauvage
23so	23	<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs
23ss	23	<i>Sorbus suecica</i>	Sorbier de Suède
24	24	<i>Populus tremula</i>	Tremble
25b	25	<i>Salix alba</i>	Saule blanc
25c	25	<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré
25d	25	<i>Salix incana</i>	Saule drapé
25e3	25	<i>Salix trianda</i>	Saule à trois étamines
25e5	25	<i>Salix pentandra</i>	Saule à cinq étamines
25fd	25	<i>Salix daphnoides</i>	Saule faux daphné
25fr	25	<i>Salix fragilis</i>	Saule cassant
25m	25	<i>Salix caprea</i>	Saule Marsault
25p	25	<i>Salix pedicellata</i>	Saule pédicellé
25r	25	<i>Salix atrocinerea</i>	Saule roux
25v	25	<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers
25xr	25	<i>Salix x-rubens</i>	Saule rouge
26e	26	<i>Platanus acerifolia</i>	Platane à feuilles d'érable
26oc	26	<i>Platanus occidentalis</i>	Platane d'Occident
26or	26	<i>Platanus orientalis</i>	Platane d'Orient
27c	27	<i>Juglans regia</i>	Noyer commun
27n	27	<i>Juglans nigra</i>	Noyer noir
28	28	<i>Olea europaea</i>	Olivier d'Europe
29af	29	Feuillu exotique	Autre feuillu exotique
29ai	29	<i>Ailantus glandulosa</i>	Ailante
29ca	29	<i>Ceratonia siliqua</i>	Caroubier
29ce	29	<i>Quercus coccinea</i>	Chêne écarlate
29cm	29	<i>Quercus palustris</i>	Chêne des marais
29ct	29	<i>Catalpa bignonioides</i>	Catalpa
29en	29	<i>Acer negundo</i>	Érable Negundo
29fa	29	<i>Fraxinus americana</i>	Frêne d'Amérique
29fi	29	<i>Casuarina equisetifolia</i>	Filao
29li	29	<i>Liquidambar styraciflua</i>	Liquidambar
29ma	29	<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde
29mi	29	<i>Acacia farnesiana</i>	Mimosa
29pl	29	<i>Diospyros lotus</i>	Plaqueminier
29pt	29	<i>Paulownia tomentosa</i>	Paulownia
29pv	29	<i>Pistacia vera</i>	Pistachier vrai
29ta	29	<i>Tilia americana</i>	Tilleul d'Amérique du Nord
29tt	29	<i>Tilia tomentosa</i>	Tilleul argenté
29tx	29	<i>Tilia x-euchlora</i>	Tilleul vert
31	31	<i>Corylus avellana</i>	Noisetier Coudrier
32	32	<i>Ostrya carpinifolia</i>	Charme Houblon
332g	33	<i>Populus</i> (19-2eme generation)	Peuplier (19-2eme Génération)
33b	33	<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc
33g	33	<i>Populus canescens</i>	Peuplier grisard
33n	33	<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir
34	34	<i>Quercus cerris</i>	Chêne chevelu
36	36	<i>Eucalyptus sp.</i>	Eucalyptus (genre)
37	37	<i>Alnus viridis</i>	Aulne vert
38al	38	<i>Laburnum alpinum</i>	Cytise des Alpes
38au	38	<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise Aubour
39	39	<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle
40	40	<i>Arbutus unedo</i>	Arbousier

ESPAR	ESS	Latin	Français
41	41	Sorbus torminalis	Alisier torminal
42	42	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie
51	51	Pinus pinaster	Pin maritime
52	52	Pinus sylvestris	Pin sylvestre
53ca	53	Pinus nigra laricio calabrica	Pin laricio de Calabre
53co	53	Pinus nigra laricio corsicana	Pin laricio de Corse
53s	53	Pinus laricio salzmannii	Pin de Salzmann
54	54	Pinus nigricans	Pin noir d'Autriche
55	55	Pinus pinea	Pin parasol
56	56	Pinus strobus	Pin Weymouth
57a	57	Pinus halepensis	Pin d'Alep
57b	57	Pinus brutia (ou) eldarica	Pin brutia (ou) eldarica
58	58	Pinus uncinata	Pin à crochets
59	59	Pinus cembra	Pin cembro
60	60	Pinus mughus	Pin Mugo
61	61	Abies alba	Sapin pectiné
62	62	Picea excelsa	Épicéa commun
63	63	Larix decidua	Mélèze d'Europe
64	64	Pseudotsuga menziesii	Douglas
65	65	Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas
66	66	Cupressus sempervirens	Cyprès de Provence
67	67	Taxus baccata	If
68ca	68	Cupressus arizonica	Cyprès de l'Arizona
68cb	68	Cedrus brevifolia	Cèdre de Chypre
68cc	68	Taxodium distichum	Cyprès chauve
68ce	68	Conifère exotique	Autre conifère exotique
68ch	68	Cedrus deodara	Cèdre de l'Himalaya
68cj	68	Cryptomeria japonica	Cryptomeria du Japon
68cl	68	Chamaecyparis lawsoniana	Cyprès de Lawson
68cm	68	Cupressus macrocarpa	Cyprès de Lambert
68eo	68	Picea omorica	Épicéa Omorica
68pc	68	Pinus contorta	Pin de Murray
68pm	68	Pinus radiata	Pin de Monterey
68sc	68	Abies concolor	Sapin du Colorado
68sg	68	Sequoiadendron giganteum	Séquoia géant
68si	68	Abies cilicica	Sapin de Cilicie
68sv	68	Sequoia sempervirens	Séquoia toujours vert
68tc	68	Tsuga canadensis	Thuya du Canada
68tg	68	Thuja plicata	Thuya géant
68th	68	Tsuga heterophylla	Tsuga hétérophylle
68ts	68	Tsuga canadensis	Tsuga du Canada
69	69	Juniperus thurifera	Genévrier thurifère
69jc	69	Juniperus communis	Genévrier commun
69jo	69	Juniperus oxycedrus	Genévrier oxycèdre
70sb	70	Abies bornmulleriana	Sapin De Turquie
70sc	70	Abies cephalonica	Sapin de Céphalonie
70se	70	Abies pinsapo	Sapin d'Andalousie
71	71	Abies nordmanniana	Sapin de Nordmann
72n	72	Abies procera	Sapin noble
72v	72	Abies grandis	Sapin de Vancouver
73	73	Picea sitchensis	Épicéa de Sitka
74h	74	Larix eurolepis	Mélèze hybride
74j	74	Larix leptolepis	Mélèze du Japon
76	76	Cedrus libani	Cèdre du Liban
77	77	Pinus taeda	Pin à encens et hybrides

Tableau 1 : Espèces arborées (ESPAR) et essences forestières (ESS)

* Le code ESS correspond aux deux premiers caractères de ESPAR

Les autres feuillus indigènes sont codés 49, ils comprennent les espèces suivantes :

ESSPAR	Nom latin	Nom français
49MB	<i>Morus alba</i>	Murier blanc
49MC	<i>Broussonetia papyrifera</i>	Murier de Chine
49MN	<i>Morus nigra</i>	Murier noir
49OO	<i>Maclura aurantiaca</i>	Oranger des Osages
49VV	<i>Rhus vernicifera</i>	Vernis vrai
49AA	<i>Crataegus azarolus</i>	Aubépine Azerolier
49AE	<i>Crataegus oxyacantha</i>	Aubépine épineuse
49AM	<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine monogyne
49BO	<i>Rhamnus frangula</i>	Bourdaine
49BS	<i>Buxus sempervirens</i>	Buis
49C	<i>Cydonia oblonga</i>	Cognassier
49CA	<i>Citrus aurantium</i>	Oranger
49CM	<i>Citrus medica</i>	
49CN	<i>Citrus nobilis</i>	
49CS	<i>Cercis siliquastrum</i>	Arbre de Judée
49EA	<i>Erica arborea</i>	Bruyère arborescente
49EV	<i>Evonymus vulgaris</i>	Fusain d'Europe
49FA	<i>Phillyrea angustifolia</i>	Filaire à feuilles étroites
49FL	<i>Phillyrea latifolia</i>	Filaire à feuilles larges
49KK	<i>Diospyros kaki</i>	Kaki
49LN	<i>Laurus nobilis</i>	Laurier noble
49OB	<i>Elaeagnus angustifolia</i>	Olivier de Bohême
49PA	<i>Prunus armeniaca</i>	Abricotier
49PB	<i>Prunus brigantiaca</i>	Prunier de Briançon
49PC	<i>Prunus cerasifera</i>	Prune-cerise
49PL	<i>Pistacia lentiscus</i>	Pistachier lentisque
49PM	<i>Prunus mahaleb</i>	Cerisier de Sainte-Lucie
49PN	<i>Pirus nivalis</i>	Poirier neigeux
49PS	<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier
49PT	<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe
49RA	<i>Rhamnus alaternus</i>	Nerprun alaterne
49RC	<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif
49RP	<i>Rhamnus alpina</i>	Nerprun des Alpes
49RT	<i>Rhus typhina</i>	Sumac de Virginie
49SN	<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
49SR	<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau à grappes
49TA	<i>Tamarix anglica</i>	
49TF	<i>Tamarix africana</i>	Tamaris d'Afrique
49TG	<i>Tamarix gallica</i>	Tamaris de France

Tableau 2 : Les autres feuillus indigènes

Remarques :

Peuplier cultivé : Peuplier appartenant à un clone sélectionné, planté, non émondé ni traité en taillis. L'âge, la forme ou l'état de végétation sont indifférents.

Peuplier non cultivé : Peuplier noir ou blanc. Drageons, rejets de souche et d'arbres émondés quels que soient le clone et l'espèce auxquels ils appartiennent.

Autres fruitiers

Arbres qui ne sont plus ou qui n'ont jamais été cultivés pour leurs fruits. Toutefois les fruitiers cultivés représentant un élément accessoire en forêt sont pris en compte et reçoivent l'un des deux codes 22 ou 23.

Essences exotiques

La liste des essences exotiques arborescentes prises en compte est établie au niveau national.

VEGET – État de végétation

VEGET permet de distinguer 2 catégories d'arbres :

- **les arbres vivants sur pied** qui participent au peuplement en croissance : ces arbres font l'objet de toutes les mesures pour calculer des volumes, des surfaces terrières, des accroissements, etc.

Par convention, on considère que tout arbre vivant, avec un angle d'inclinaison supérieure à 30 grades par rapport à la surface du sol appartient à cette catégorie.

- **les arbres ne participant plus au peuplement en croissance** (arbres morts sur pied, arbres chablis et arbres coupés) depuis moins de 5 ans.

Seuls les arbres appartenant à la première catégorie (VEGET=0) sont renseignés ici.

ORI - Origine de l'arbre

L'origine caractérise le mode de reproduction ayant donné naissance à l'arbre :

- **issu de semence** : arbre provenant de la germination d'une graine ou du développement d'une bouture (semis ou plant) ;

- **issu de rejet** : arbre provenant d'un rejet de souche ou d'un drageon.

- **issu de rejet de chablis** : tige nouvelle directement implantée sur le tronc d'un arbre déraciné au sol, avec ou sans ancrage racinaire au sol à l'aplomb du départ de tige.

CODE	LIBELLE
0	Issu de rejet
1	Issu de semence
2	Issu de rejet de chablis

Tableau 3 : Nomenclature de l'origine (ORI)

Remarque :

Pour les peupliers cultivés (ESS=19), on considère que l'arbre est toujours issu de semence.

LIB – Classe de taux de couvert libre de l'arbre

Le couvert (ou couvert total) est la surface planimétrique de la projection verticale du houppier.

Le couvert libre est la surface planimétrique de la projection verticale de la partie du houppier qui n'est pas surplombée par le feuillage d'autres arbres en période de feuillaison.

Le quotient du couvert libre par le couvert total est le taux de couvert libre, qui est une caractéristique continue comprise entre 0 % et 100 %. Entre ces bornes sont définies trois classes :

- **couvert libre nul** : taux de couvert libre nul ;

- **couvert libre inférieur à 2/3** : taux de couvert libre inférieur à 2/3 ;

- **couvert libre supérieur à 2/3** : taux de couvert libre supérieur ou égal à 2/3.

CODE	LIBELLE
0	couvert libre nul
1	couvert libre inférieur à 2/3
2	couvert libre supérieur à 2/3

Tableau 4 : Nomenclature de la classe du taux de couvert libre (LIB)

Remarque :

LIB ne donne pas d'information (directe) sur la « position sociale » de l'arbre dans le peuplement.

FORME – Forme du houppier

La forme de houppier est déterminée en forêt pour tous les arbres levés issu de semence (ORI=1) vivants sur pied à l'exception des arbres têtards pour lesquels la forme est toujours codée quelle que soit l'origine.

La forme du houppier caractérise l'importance relative du houppier par rapport à la tige et l'existence d'une taille des branches :

- **têtard** : houppier taillé à une hauteur comprise entre 1,3 et 4 m ;
- **ébranché** : arbre émondé ou fortement élagué ;
- **faible houppier** : arbre ni taillé, ni émondé, ni fortement taillé dont le volume du houppier est inférieur à 2 stères par mètre cube de tige ;
- **fort houppier** : arbre ni taillé, ni émondé, ni fortement taillé dont le volume du houppier est supérieur à 2 stères par mètre cube de tige.

CODE	LIBELLE
0	Têtard
Z	Ébranché
1	Faible houppier
2	Fort houppier

Tableau 5 : Nomenclature de la forme du houppier (FORME)

TIGE – Forme de tige

La forme de la tige caractérise la présence de jumelle, fourche ou cassure :

- **tige normale** : tige non jumelle, non fourchue, non écimée ;
- **tige jumelle** : tige soudée de la base à au moins 1,30 m ;
- **tige fourchue** : tige non jumelle avec un embranchement d'inclinaison inférieur à 50 grades au dessus de 1,30 m avec un écart entre la longueur des deux branches inférieur à 20 % de la plus longue et un diamètre médian des deux branches différant de moins de 10 % ;
- **tige écimée** : tige non jumelle, non fourchue, cassée accidentellement en cime.

CODE	LIBELLE
1	Normale
5	Jumelle
6	Fourchue
7	Écimée

Tableau 6 : Nomenclature de la forme de la tige (TIGE)

C0 – Circonférence à la souche

La circonférence à la souche C0, exprimée en mètres, est mesurée en forêt pour tous les arbres levés avec un ruban souple tendu à 10 cm au-dessus du niveau de base et perpendiculairement à l'axe de la tige ou de la souche, quelles que soient l'importance et la forme des contreforts au pied de la souche ou de l'arbre.

Remarque :

Dans quelques cas particuliers (arbres soudés, tiges d'arbres fourchus à moins de 1,30 m ou arbres présentant à 10 cm du sol une déformation anormale), la circonférence à la souche n'est pas mesurée mais estimée.

C13 – Circonférence à 1,30 m

La circonférence à 1,30 m, exprimée en mètres, est mesurée en forêt pour tous les arbres levés avec un ruban souple exactement à 1,30 m au-dessus du niveau de base.

IR5 – Accroissement radial sur 5 ans

L'épaisseur cumulée des 5 derniers cernes annuels entièrement formés est mesurée en forêt sur tous les arbres vifs levés, à l'exception :

- des arbres d'essence précieuse pour laquelle cette mesure est interdite (noyer) ;
- des arbres vifs ou accidentés entièrement en rebut*.

Les mesures sont exprimées en mètres sur des carottes prélevées sur l'arbre par sondage avec une tarière dite de Pressler à une hauteur de 1,30 m :

- perpendiculairement à l'axe de l'arbre ;
- perpendiculairement à la tangente à la circonférence de l'arbre et non pas dans la direction présumée du cœur de l'arbre.

Remarque :

La mesure de l'épaisseur des 5 derniers cernes (IR5) est faite à la loupe. L'accroissement radial est donné au millimètre près. Le dernier cerne en cours de formation depuis le début de la saison de végétation en cours n'est pas compté.

HTOT – Hauteur totale

La hauteur totale, exprimée en mètres, est mesurée sur tous les arbres vifs ou accidentés levés. Il s'agit de la longueur jusqu'à l'extrémité du bourgeon terminal vivant ou mort, en suivant la fibre axiale.

Remarque :

Pour un arbre têtard, la hauteur totale est mesurée au niveau du bourgeon terminal du plus haut rejet.

Q1, Q2, Q3, R – Taux de qualité 1, 2, 3 et taux de rebut

L'estimation de la qualité du bois est faite sur tous les arbres sur pied vifs ou accidentés. Quatre catégories sont distinguées en fonction de l'utilisation techniquement possible et économiquement souhaitable du bois. Cette utilisation est appréciée en fonction des dimensions du bois et des nœuds visibles sur le tronc. Il n'est pas tenu compte de l'utilisation réelle du bois selon les usages locaux ni des caractéristiques internes du bois. Le volume de l'arbre (surbilles comprises) est réparti par dixièmes dans chaque catégorie d'utilisation en fonction de la qualité présumée du bois.

Catégories	Diamètre fin bout minimal	Longueur minimale	Critères requis
Q1 (Tranchage, déroulage, ébénisterie, menuiserie fine)	Découpe marchande 20 cm	2 m	<ul style="list-style-type: none"> – Bille de pied, ou très belle surbille de tige, droite et sans défauts apparents (gélivures, fibre torse, cassure) – Bois sain – Maximum de nœuds admis par mètre linéaire : <ul style="list-style-type: none"> • Pin maritime : 4 nœuds sains et adhérents de $\varnothing < 20$ mm ou 2 de $\varnothing < 25$ mm • Autres essences : 2 nœuds de l'une ou l'autre catégorie : <ul style="list-style-type: none"> * nœuds sains et adhérents de $\varnothing < 20$ mm * nœuds noirs et non adhérents de $\varnothing < 10$ mm (donc 2 nœuds sains ou 2 nœuds noirs ou 1 nœud sain + 1 nœud noir)
Q2 (Autres sciages, menuiserie courante, charpente, caisserie, coffrage, traverses)	Découpe marchande 20 cm	2 m –	<ul style="list-style-type: none"> Parties de bille et surbille de tige (suffisamment rectilignes) qui répondent aux dimensions ci-contre et qui ne sont pas classées en 1. – Bois sain et sans défauts apparents (gélivure, cassure) interdisant sa mise en œuvre
Q3 (Industrie, chauffage)	Découpe terminale tige (7 cm ou plus)	Pas de limitation sauf surbilles : 1 m	<ul style="list-style-type: none"> – Tout ou partie de la tige (bille + surbille) non classé en 1 ou 2 – Bois sain
R (Rebut)	Pas de limitation		<ul style="list-style-type: none"> – Bois pourri, piqué, déchiqueté, inutilisable même pour du chauffage

Tableau 7 : Catégories d'utilisation du bois (Q1, Q2, Q3, R)

LFSD – Longueur de fût sans défaut

La détermination de la longueur de fût sans défaut est faite en forêt sur tous les arbres vifs ou accidentés levés de classe de dimension GROS BOIS (C13 > 1,175 m).

La partie du fût sans défaut ne doit comporter, comme son nom l'indique, aucun défaut : branche, broussin, fibre torse, gélivure, courbure, méplat, brogne, irrégularité de l'écorce, etc. Cette longueur correspond ainsi aux parties de la tige aptes à produire des débits de choix (tranchage, déroulage).

Si le pied de l'arbre comporte des défauts peu profonds et localisés à moins de 1 m de haut, on mesure la longueur à partir du niveau où la bille est à nouveau saine.

La longueur, exprimée en mètres, est arrondie au mètre le plus proche.

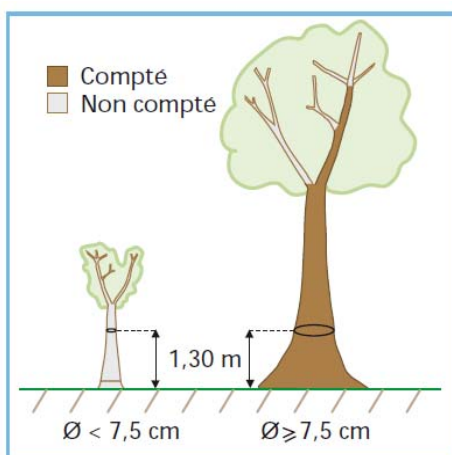
W – Coefficient de pondération de l'arbre

Cette valeur attribue un poids de l'arbre à l'hectare. En multipliant une quantité par ce coefficient de pondération, on obtient cette quantité à l'hectare pour cet arbre.

V- Volume de l'arbre

Le volume de l'arbre est une donnée calculée. Il est exprimé en mètres cubes. Il est obtenu par application de tarifs de cubage IFN à deux entrées (C13 et HTOT).

N. B. Le volume pris en compte comprend le tronc jusqu'à une découpe fin bout de 7 cm appelé également « volume bois fort IFN ». Il n'inclut qu'une branche maîtresse. Il inclut l'écorce.



PV - Production de volume total, exprimée en m^3/an

La production de volume total est une donnée calculée. Elle correspond à l'augmentation du volume de bois sur pied de l'arbre en un an, exprimée en mètres cubes par an. Cette valeur annuelle correspond à une moyenne sur les cinq dernières années (utilisation de l'IR5).